

## Admission à l'école maternelle Jean Moulin de LEVIGNAC/SAVE

Fiche à remettre à la directrice de l'école maternelle avec le livret de famille, le carnet de santé et une petite photo de l'enfant

<b>ELEVE</b>	Date et lieu de naissance	Fratrie	Nationalité
Nom :			
Prénom :			

<b>PARENTS</b>	Profession	Situation familiale * Pacsé Marié divorcé Union libre Séparé ...	Autorité parentale	Adresse	Téléphone
<b>Parent 1</b> Nom : Prénom :					
<b>Parent 2</b> Nom : Prénom :					
<b>Tuteur</b> Nom : Prénom :					
<b>Courriel</b>	Autorisez-vous la communication de cette adresse aux représentants de parents d'élèves et à leur association APEEL ? OUI NON				
<b>*Dans le cas d'une décision de justice, fournir à la directrice une copie du jugement</b>					

<b>Personnes autorisées à récupérer l'enfant à l'école et pouvant être appelées</b>			
Nom et Prénom	Qualité	Ville	Téléphone

**DROIT A L'IMAGE :**

Autorisez-vous l'école à prendre votre enfant en photo pour les activités scolaires ? OUI NON

Photographier et filmer dans l'école sont interdits sans autorisation en raison du droit à l'image.

**SANTE DE L'ENFANT**

Votre enfant a-t-il un problème de santé ? OUI NON

En cas d'urgence médicale, l'école peut être amenée à appeler le SAMU, les parents sont appelés dans les plus brefs délais et doivent être joignables (pensez à réactualiser vos n° de téléphone)

Si oui, lequel ?

Souhaitez-vous la mise en place d'un PAI ? OUI NON

**Médecin de l'enfant :**

Nom :

Tel :

**VACCINS (carnet de santé à présenter)****APC (activités pédagogiques complémentaires)**

: tout élève pourra bénéficier d'une aide pédagogique complémentaire dans son cycle de la Maternelle : il s'agit d'activités en petit groupe menées sur quelques séances par l'enseignant de 13h25 à 14h pour les plus grands en priorité. Cette APC sera soumise à autorisation parentale.

**ALAE**

: un accueil périscolaire payant est mis en place par la MAIRIE à l'école maternelle le matin, à midi avec cantine et le soir avec goûter à fournir. **Dossier d'inscription obligatoire** (*calcul du quotient familial, voir en Mairie*)

ACCUEIL MATIN

ACCUEIL MIDI

ACCUEIL SOIR

**SORTIES SCOLAIRES**

: Votre enfant fera des sorties régulières (bibliothèque municipale, salle d'activité, promenade dans le périmètre proche de l'école ...). Pour les sorties exceptionnelles (avec bus, au musée, théâtre, ferme...), une autorisation vous sera demandée. Des parents accompagnateurs seront sollicités par les enseignants pour accompagner chaque sortie.

**ASSURANCE SCOLAIRE**

: elle est obligatoire pour toute sortie scolaire, elle comprend l'individuelle accident et la responsabilité civile. Les parents remettront une attestation d'assurance scolaire dès la rentrée à l'enseignant.

Compagnie d'assurance :

réf :

Fait à

**Signature des parents :**

Le